

Présents : Patrick Luciani, Serge Lagorio, Cristol Bellissent, Joël Walasek, Pierre Clerc, Antoine Rongier, Xavier Gaillard, Julian Breuil, David Moratille, Nicolas Braud (par téléphone)

Excusés : Jacqueline Melis, Antoine Cayrol, Fabien Passaro, Ludovic Erard, Arnaud Humbert, Gaëtan Boyer, Julien Ravello, Zsolt Osztian

SOMMAIRE

1. Présentation générale des formations FFME	1
2. Encadrements brevets fédéraux	1
3. Encadrements stage montagne et escalade	2
4. Nouveau cursus montagne.....	2
5. Formation continue des cadres montagne	3
ANNEXES.....	4
1. Nouveau cursus montagne : présentation générale.....	4
2. Nouveau cursus montagne : brevets fédéraux montagnisme, ski-alpinisme et alpinisme	5

1. Présentation générale des formations FFME

Il existe deux grandes catégories de formations FFME :

- brevets fédéraux, stage qualifiant, formation d'encadrants bénévoles : initiateur montagnisme, initiateur alpinisme et initiateur ski-alpinisme
- stages montagne et escalade, formation d'initiation et perfectionnement, non qualifiante pour l'encadrement. Ces formations peuvent donner les prérequis pour accéder aux formations des cadres (brevets fédéraux) ou être simplement suivis comme stage d'initiation, de perfectionnement, etc.
- Procédure inscription au stage : traçabilité des inscriptions et demande systématique des prérequis pour les stagiaires, de manière formelle avec les passeports (brevet fédéraux) ou de manière informelle avec trace écrite par e-mail (stage montagne et escalade).

Plus d'infos : <http://www.ffme.fr/formation/page/formation-et-stages.html>

2. Encadrements brevets fédéraux

Les textes réglementaires des brevets fédéraux imposent l'encadrement par deux cadres agréés par la commission formation : un professionnel (GHM, BE escalade) et un instructeur alpinisme, montagnisme et/ou ski-alpinisme. Le professionnel peut être aussi instructeur ; c'est le cas idéal.

Ski-alpinisme : effectif max : 8 stagiaires, 2 encadrants

Alpinisme : effectif max : 4 stagiaires, 4 cobayes, 2 encadrants

3. Encadrements stage montagne et escalade

Aucun texte réglementaire n'impose le double encadrement, cependant, dans certains cas, la commission formation Rhône-Alpes peut imposer le double encadrement.

Alpinisme, initiation estival : 5 à 6 stagiaires, 1 encadrant pro

Alpinisme, perfectionnement estival : 5 stagiaires, 1 encadrant pro

Ski-alpinisme, initiation-perfectionnement-raïd : 6 stagiaires, 1 encadrant pro

Calendrier des stages montagne et escalade : <http://www.ffme.fr/formation/calendrier-club.html?DISCIPLINE=tout>

4. Nouveau cursus montagne

Le nouveau cursus montagne a été présenté par Serge Lagorio.

Une présentation succincte est disponible en annexe pour en comprendre le fonctionnement.

Quelques remarques :

- l'initiateur montagnisme (5 jours de formation initiale + 5 jours de stage pratique) est un prérequis obligatoire pour suivre les stages délivrant les brevets d'initiateur ski-alpinisme et alpinisme ; si avis favorable à l'issue de ces stages, le candidat doit satisfaire à un stage pratique de 5 jours.

- le module neige et avalanche n'est plus un prérequis pour le brevet fédéral d'initiateur alpinisme. La commission formation Rhône-Alpes continue cependant à recommander ce module aux futurs initiateurs alpinisme

- la formation continue des cadres montagne est désormais obligatoire, tous les 4 ans (cf. rubrique formation continue des cadres montagne)

- en cas de problème pour valider un passeport ou un module, contacter la commission formation Rhône-Alpes

Généralités, plus d'infos :

<http://www.ffme-rhone-alpes.com/formation/brevets-federaux-passeports/>

<http://www.ffme.fr/montagnisme/page/montagnisme.html>

Calendrier et descriptif des formations, textes règlementaires (cf. icône 

http://www.ffme.fr/formation/les-differentes-formations.html?LDP_CATEGORIE=Montagnisme

Contenus des passeports et modules, plus d'infos :

http://www.ffme.fr/passeport/les-differents-passeports.html?LPP_CATEGORIE=Montagne

5. Formation continue des cadres montagne

Stagiaires concernés : titulaire d'un brevet fédéral initiateur montagne, Initiateur randonnée, Initiateur raquette à neige, initiateur ski-alpinisme ou initiateur alpinisme.

Plus d'infos : http://www.ffme.fr/formation/stage-fiche/FMT_MONTFCINI.html

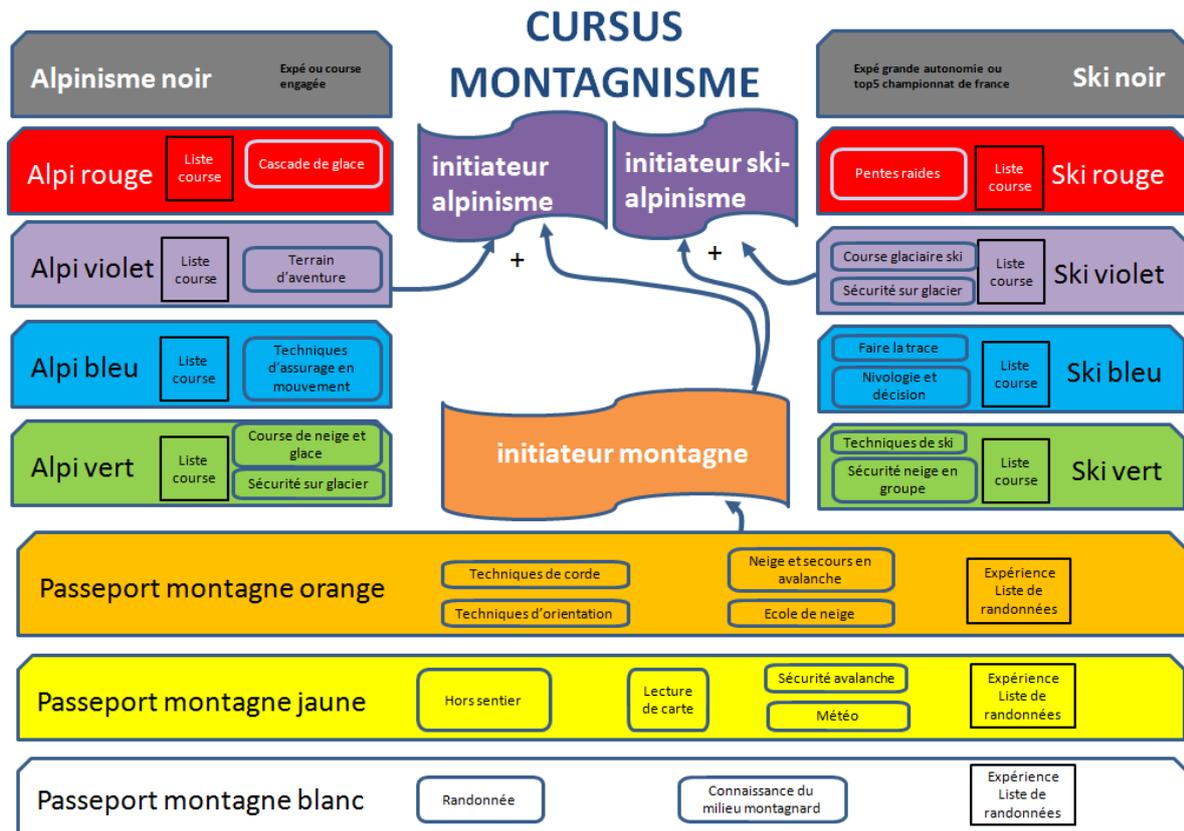
Il y a plusieurs moyens de suivre la formation continue :

- Cas général et le plus courant : stage de formation continue, 1 jour, en salle. Il n'est pas exclu d'y consacrer ultérieurement deux jours lorsque le système sera plus rodé.
- Cas particulier : suivre, en renforçant l'encadrement "sur encadrement", un brevet fédéral. Cette formule s'adresse particulièrement aux initiateurs, moniteurs ou instructeurs. Ils ne sont pas considérés comme cadre du stage et leur présence ne doit pas se traduire par une augmentation du nombre de stagiaires prévus.

Un support de formation a été créé par la commission formation Rhône-Alpes.

ANNEXES

1. Nouveau cursus montagne : présentation générale



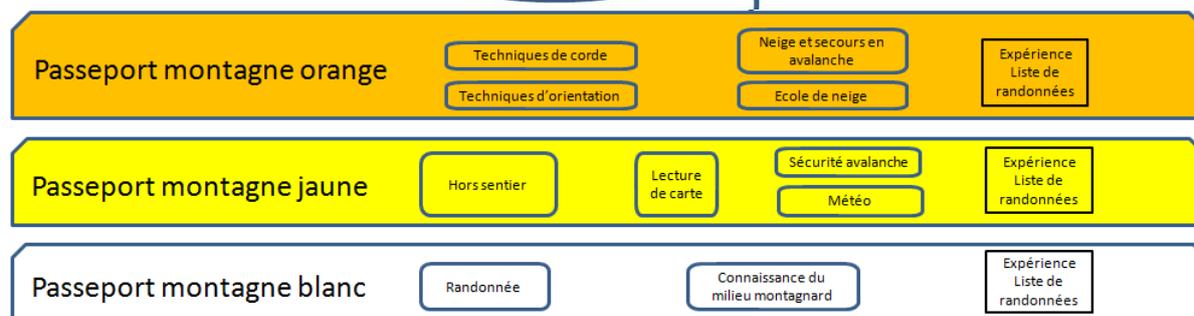
2. Nouveau cursus montagne : brevets fédéraux montagnisme, ski-alpinisme et alpinisme

Nouveau cursus montagnisme

CURSUS MONTAGNISME

Le passeport orange donne accès à la formation du brevet fédéral d'initiateur montagne

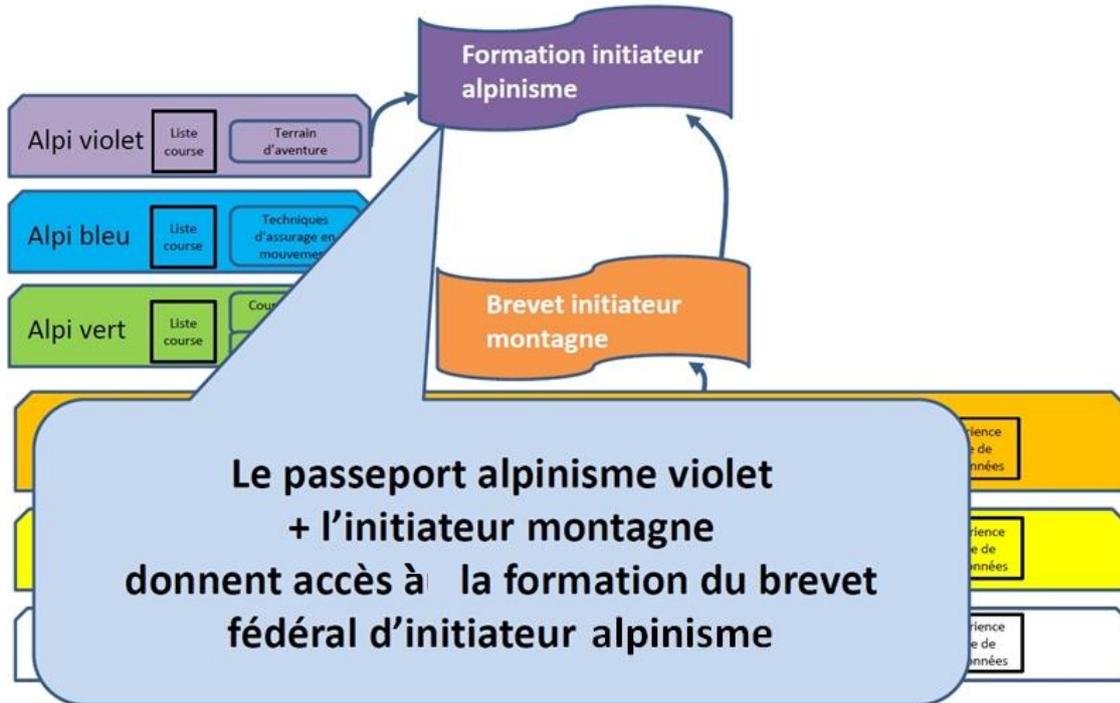
Formation initiateur
montagne



Présentation détaillée de la formation d'initiateur montagnisme : voir PJ.

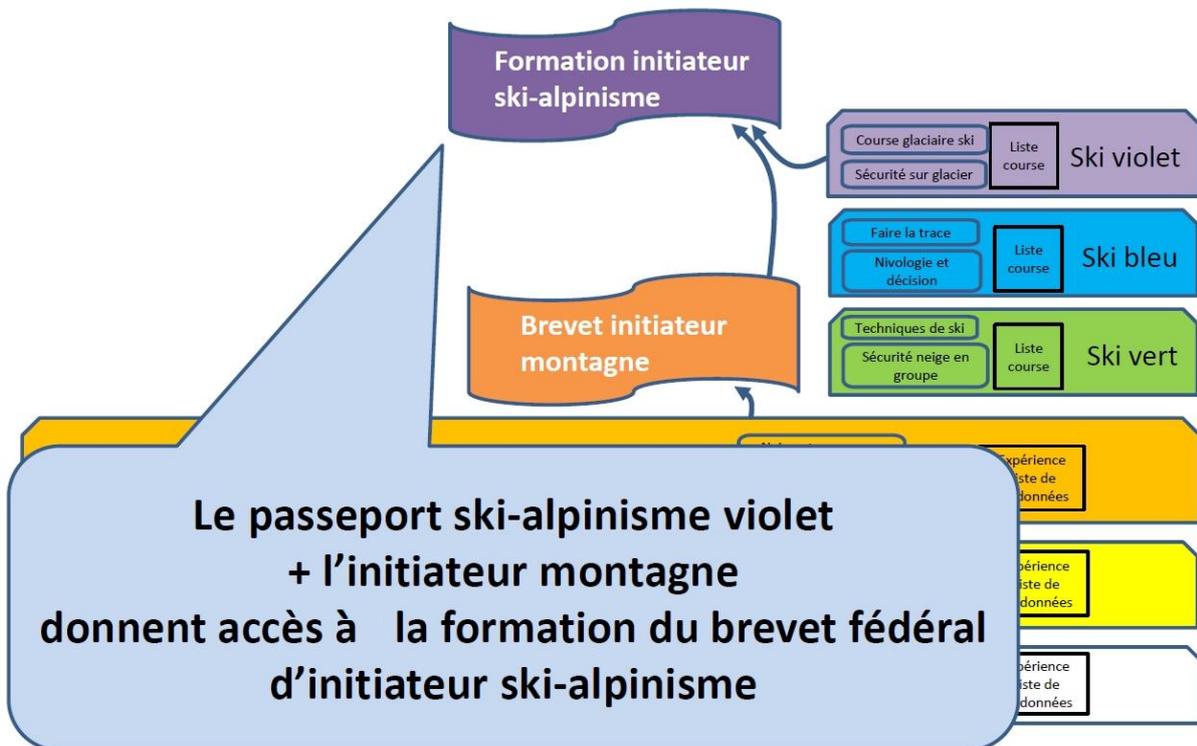
Nouveau cursus montagnisme

CURSUS MONTAGNISME



Nouveau cursus montagnisme

PASSEPORT MONTAGNISME



3. Nouveau cursus montagne : contenus des passeports et modules

Voir PJ